

Conclusion du jury régional pour l'attribution de la deuxième fleur

7. ANALYSE PAR ESPACE – Entrées de commune, centre-bourg, quartiers d'habitation, parcs et jardins, jardins familiaux, abords d'établissements publics, cimetières, espaces sportifs, aires de jeux, espaces naturels, trame verte et bleue, zone d'activité, etc.

Éléments de satisfaction

- Projet de réaménagement de l'entrée du cimetière enherbé

Décision du jury :

- Maintien du niveau évalué
- Attribution du niveau supérieur
- Avertissement
- Retrait du niveau évalué

Classement à l'issue

de la visite :

- 0 Fleur
- 1 Fleur
- 2 Fleurs
- 3 Fleurs
- Prop. 4 Fleurs

CONCLUSION GÉNÉRALE DU JURY :

Le jury a été séduit par la commune de Vitrac pleine de charme, d'harmonie et de créativité. Le mérite en revient à un projet clair et bien mené et où chaque rôle est bien tenu. Reste à poursuivre et à envisager la relève du jardinier en fixant pour l'avenir un cap clair en matière de fleurissement naturel, de plantations de vivaces notamment.